

DATE DE CONVOCATION  
08/04/2024

DATE D’AFFICHAGE  
08/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
20
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 15 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

Mme Patricia FREIDOZ donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Olivier VÉLASQUEZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

**Absents non excusés**

M. Bernard LELAIZANT  
M. Abdellah FAWZI

**Secrétaire de séance** : M. Bruno LECŒUR

---

---

**Délibération n° 24.04.15/11**

**Objet / Convention de reversement aux communes des aides du programme ACTEE 2**

---

---

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin qu’il puisse approuver la signature d’une convention de reversement aux communes des aides du programme ACTEE 2.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique de transition écologique, la Communauté urbaine Caen la mer est engagée dans plusieurs démarches : Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territorial, Cit’ergie, ou encore schéma directeur de l’énergie (SDE).

La Communauté urbaine a ainsi été reconnue « Territoire en transition énergétique pour la croissance verte » en 2015 et labellisée Cap Cit’ergie en 2018.

Monsieur le Maire précise que dans la continuité de ses engagements, la Communauté urbaine s’est inscrite dans le programme certificat d’économie d’énergie ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Energétique) via un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce dernier vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions et à rénover le patrimoine public bâti par une approche de long terme. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d’économies de flux, accompagner la réalisation d’études technico-économiques, le financement de la maîtrise d’œuvre, ainsi que l’achat d’équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique que la Communauté urbaine et le SDEC ENERGIE ont candidaté conjointement et ont été déclarés lauréats de l'AMI SEQUOIA le 10 décembre 2020. Ce programme ACTEE a permis d'obtenir des financements à hauteur de 210 858 €.

Parmi ces fonds, la FNCCR a fléché 58 390,82 € à destination du financement de la maîtrise d'œuvre des projets communaux éligibles.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de reversement des 58 390,82 € perçus par la Communauté urbaine aux 8 projets communaux éligibles.

Sont comptabilisés, les frais de maîtrise d'œuvre payés par les communes sur la durée de la convention ACTEE 2 du 1er janvier 2021 au 30 juin 2023.

Le bureau communautaire, à défaut de définition des répartitions financières dans le cahier des charges du financeur, a décidé que cette enveloppe sera répartie à parts égales entre les projets éligibles. La somme à reverser à chaque commune sera donc de 7 298.85 € (58 390.82 € / 8).

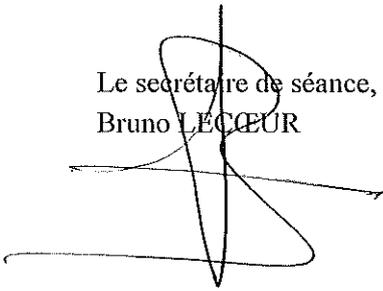
**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE 2, jointe à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Bruno LÉCŒUR



Le Maire,  
Damien de WINTER



COMMUNE DE GIBERVILLE  
25 AVR. 2024

